

**Avis aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année (licences appliquées),  
et M2 (mastères professionnels).**

La période du stage est de 3 mois. Au delà de cette période, l'étudiant doit obligatoirement prendre une assurance personnelle.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'une prolongation de la période de stage, se répercutera forcément sur la date de dépôt du PFE.